

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION SPECIFIQUE STANDARD EXPERIMENTAL  
EMBALLAGES PLASTIQUES RIGIDES EXTRAITS LORS DU TRAITEMENT MECANIQUE  
ET/OU BIOLOGIQUE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES**

Entre :

**La société ECO-EMBALLAGES**

société anonyme au capital de 1 828 800 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 388 380 073, ayant son siège social au 50 boulevard Haussmann, 75 009 PARIS, représentée par Madame Christine LEUTHY-MOLINA, Directrice Régionale,

Dûment habilitée à la signature des présentes,

Ci-après dénommée « ECO-EMBALLAGES»,

Et :

**La Communauté Urbaine MARSEILLE PROVENCE METROPOLE (CL013069),**

10, Place de la Joliette, Pôle Propreté et Traitement des Déchets, Les Docks - Atrium 10.7,  
BP 48014, 13567 MARSEILLE CEDEX 02,

Représentée par son Président, Monsieur Guy TEISSIER, dûment habilité,

Ci-après dénommée la « Collectivité »

Ci-après dénommées séparément une « Partie » et ensemble les « Parties ».

**PREAMBULE :**

Eco-Emballages et Adelphe mènent depuis plusieurs années une expérimentation nationale pour l'évaluation d'un standard expérimental sur le tri des emballages en plastique rigide récupérés sur OMR. La collectivité participe à cette expérimentation et a signé avec Eco-Emballages une convention spécifique le 22 novembre 2013.

Cette expérimentation a permis d'attester que les plastique rigides produits au standard expérimental sont bien recyclables et ont été recyclés. Toutefois les résultats obtenus présentent une très grande disparité, tant sur les performances techniques que sur les conditions économiques. Ces disparités découlent directement de la diversité des solutions techniques mise en œuvre et de la période d'apprentissage dans laquelle certains exploitants et recycleurs se trouvent aujourd'hui, en particulier, pour la maîtrise de la qualité des flux produits.

C'est pourquoi, Eco-Emballages et Adelphe ont souhaité proposer aux Collectivité participant à cette expérimentation qui le souhaitent de prolonger l'évaluation de ce nouveau standard jusqu'à la fin de leur agrément soit jusqu'au 31 décembre 2016. La prolongation vise pendant cette période à améliorer les conditions de fonctionnement des installations, d'acquérir davantage de données, et d'en tirer des enseignements plus robustes.

## ARTICLE UNIQUE – PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION

Les Parties conviennent de prolonger aux conditions financières et modalités applicables depuis 2012 la Convention jusqu'au terme de l'agrément d'Eco-Emballages, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

L'article 7 de la Convention est modifié en conséquence.

Le présent avenant prend effet à compter du 1er janvier 2015.

Les clauses et annexes de la Convention demeurent inchangées et conservent leur plein effet.

Fait à Aix-en-Provence, le 16 mars 2015, en 2 exemplaires originaux.

Pour Eco-Emballages

Pour la Collectivité

Madame Christine LEUTHY-MOLINA,  
Directrice Régionale

Monsieur Guy TEISSIER,  
Président



ECO  
EMBALLAGES

Bât. Général-Morin - BP 60114

Domaine du Port-Air - Avenue Louis Philibert  
13515 AIX-EN-PROVENCE cedex 4

Téléphone : 04 92 19 62 80 - Télécopie : 04 42 22 58 36  
ee.lyon@ecoemballages.fr

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION SPECIFIQUE STANDARD EXPERIMENTAL  
EMBALLAGES PLASTIQUES RIGIDES EXTRAITS LORS DU TRAITEMENT MECANIQUE  
ET/OU BIOLOGIQUE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES**



Entre :

**La société ECO-EMBALLAGES**

société anonyme au capital de 1 828 800 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 388 380 073, ayant son siège social au 50 boulevard Haussmann, 75 009 PARIS, représentée par Madame Christine LEUTHY-MOLINA, Directrice Régionale,

Dûment habilitée à la signature des présentes,

Ci-après dénommée « ECO-EMBALLAGES »,

Et :

**La Communauté Urbaine MARSEILLE PROVENCE METROPOLE (CLO13069),**

10, Place de la Joliette, Pôle Propreté et Traitement des Déchets, Les Docks - Atrium 10.7,  
BP 48014, 13567 MARSEILLE CEDEX 02,

Représentée par son Président, Monsieur Guy TEISSIER, dûment habilité,

Ci-après dénommée la « Collectivité »

Ci-après dénommées séparément une « Partie » et ensemble les « Parties ».

**PREAMBULE :**

Eco-Emballages et Adelphe mènent depuis plusieurs années une expérimentation nationale pour l'évaluation d'un standard expérimental sur le tri des emballages en plastique rigide récupérés sur OMR. La collectivité participe à cette expérimentation et a signé avec Eco-Emballages une convention spécifique le 22 novembre 2013.

Cette expérimentation a permis d'attester que les plastique rigides produits au standard expérimental sont bien recyclables et ont été recyclés. Toutefois les résultats obtenus présentent une très grande disparité, tant sur les performances techniques que sur les conditions économiques. Ces disparités découlent directement de la diversité des solutions techniques mise en œuvre et de la période d'apprentissage dans laquelle certains exploitants et recycleurs se trouvent aujourd'hui, en particulier, pour la maîtrise de la qualité des flux produits.

C'est pourquoi, Eco-Emballages et Adelphe ont souhaité proposer aux Collectivité participant à cette expérimentation qui le souhaitent de prolonger l'évaluation de ce nouveau standard jusqu'à la fin de leur agrément soit jusqu'au 31 décembre 2016. La prolongation vise pendant cette période à améliorer les conditions de fonctionnement des installations, d'acquérir davantage de données, et d'en tirer des enseignements plus robustes.

## ARTICLE UNIQUE – PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION

Les Parties conviennent de prolonger aux conditions financières et modalités applicables depuis 2012 la Convention jusqu'au terme de l'agrément d'Eco-Emballages, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

L'article 7 de la Convention est modifié en conséquence.

Le présent avenant prend effet à compter du 1er janvier 2015.

Les clauses et annexes de la Convention demeurent inchangées et conservent leur plein effet.

Fait à Aix-en-Provence, le 16 mars 2015, en 2 exemplaires originaux.

Pour Eco-Emballages

Pour la Collectivité

Madame Christine LEUTHY-MOLINA,  
Directrice Régionale

Monsieur Guy TEISSIER,  
Président



ECO  
EMBALLAGES

Bât. Gérard Mégis - BP 60114  
Domaine du Domaine Arbois - Avenue Louis Philibert  
13512 AIX EN PROVENCE cedex 4  
Téléphone : 04 99 19 67 80 Télécopie : 04 92 22 58 36  
ee.lyon@ecoemballages.fr